



**RAPPORT FINANCIER**

**SEMESTRIEL 2011**

## SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS AU 30/06/2011.....	3
RAPPORT DE GESTION 1 <sup>er</sup> SEMESTRE 2011 .....	30
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	34
ATTESTATION.....	37

**GROUPE HENRI MAIRE**

**30 Juin 2011**

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES**

## Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<b>ACTIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>30.06.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>30.06.2010</b>
Ecarts d'acquisition nets		52	232	270
Immobilisations incorporelles nettes		326	164	30
Actifs biologiques	2.1	4 442	4 290	4 310
Immobilisations corporelles nettes		1 785	1 870	2 028
Autres actifs financiers non courants		176	156	195
Impôts différés actifs	4.2.3	279	340	318
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>7 060</b>	<b>7 052</b>	<b>7 151</b>
Stocks	2.2	13 955	13 238	14 290
Clients		1 118	2 330	1 359
Autres actifs courants		1 540	762	924
Actifs financiers courants	2.3			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3	1 623	2 359	636
<b>Total actifs courants</b>		<b>18 236</b>	<b>18 689</b>	<b>17 209</b>
<b>Total actifs</b>		<b>25 296</b>	<b>25 741</b>	<b>24 360</b>

<b>PASSIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>30.06.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>30.06.2010</b>
Capital	3.1	9 760	9 760	7 880
Primes liées au capital			4 713	
Réserves consolidées		258	2 338	504
Résultat net part du groupe		-1 700	- 6 793	- 6 481
Capitaux propres part du groupe		<b>8 318</b>	<b>10 018</b>	<b>1 903</b>
Intérêts minoritaires		1	3	94
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>8 319</b>	<b>10 021</b>	<b>1 997</b>
Dettes financières non courantes <i>(Note 1)</i>	3.2	8 380	7 314	3 049
Provisions et autres passifs non courants		1 043	1 242	1 117
Impôts différés passifs	4.2.3	387	388	392
<b>Total passifs non-courants</b>		<b>9 810</b>	<b>8 944</b>	<b>4 558</b>
Provisions courantes		753	341	8
Fournisseurs		2 178	2 096	1 921
Autres passifs courants		3 878	3 473	4 099
Autres passifs financiers courants		358	866	11 777
<b>Total passifs courants</b>		<b>7 167</b>	<b>6 776</b>	<b>17 805</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>25 296</b>	<b>25 741</b>	<b>24 360</b>

*Note 1 : le montant des dettes financières non courantes intègre 1 319 k€ de compte courant de l'actionnaire majoritaire Henri Maire Développement au 30 juin 2011 (136 k€ au 31 décembre 2010).*

## 2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
<b>Ventes de marchandises</b>		8 474	20 592	9 817
Autres produits de l'activité		360	821	356
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>8 834</b>	<b>21 413</b>	<b>10 173</b>
Coût des marchandises vendues		-2 441	-4 911	-3 110
<b>Marge commerciale</b>		<b>6 393</b>	<b>16 502</b>	<b>7 063</b>
Charges de personnel		-5 658	-11 432	-5 996
Autres charges et produits opérationnels courants		-954	-4 163	-1 131
Impôts et taxes		-603	-1 318	-625
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b>		<b>-822</b>	<b>-411</b>	<b>-689</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-282	-630	-288
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 104</b>	<b>-1 041</b>	<b>- 977</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	4.1	-374	-2 668	-2 593
Variation de la juste valeur des actifs biologiques			- 4 177	- 4 174
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-1 478</b>	<b>-7 886</b>	<b>- 7 744</b>
Coût de l'endettement net		-163	-338	-151
<b>Résultat des activités avant impôt</b>		<b>-1 641</b>	<b>-8 224</b>	<b>-7 895</b>
Impôts sur les bénéfices	4.2	-61	1 417	1 391
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-1 702</b>	<b>-6 807</b>	<b>- 6 504</b>
Dont part revenant aux minoritaires		-2	-14	-23
<b>Dont Résultat Net Part du Groupe</b>		<b>-1 700</b>	<b>-6 793</b>	<b>- 6 481</b>
Résultat net par action (en euro)		-0.29	-1.18	- 8.22

### 3. ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 702</b>	<b>-6 807</b>	<b>-6 504</b>
Ecart de conversion		-2	3
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-2</b>	<b>3</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-1 702</b>	<b>-6 809</b>	<b>-6 501</b>
Dont part du groupe	-1 700	-6 795	-6 478
Dont part revenant aux minoritaires	-2	-14	24

### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes Liées au capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>7 880</b>		<b>501</b>	<b>8 381</b>	<b>117</b>	<b>8 498</b>
Variation de capital	1 880	4 713	1 825	8 418	2	8 420
Dividendes versés						
Ecart de conversion			-2	-2		-2
Résultat net de l'exercice			-6 793	-6 793	-14	-6 807
Variation de périmètre			14	14	-102	-88
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>9 760</b>	<b>4 713</b>	<b>-4 455</b>	<b>10 018</b>	<b>3</b>	<b>10 021</b>
Dividendes versés		-4 713	4 713			
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			-1 700	-1 700	-2	- 1 358
Variation de % d'intérêts						
<b>Au 30 juin 2011</b>	<b>9 760</b>		<b>-1 442</b>	<b>8 318</b>	<b>1</b>	<b>8 319</b>

## 5. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
			0
<b>Résultat net de la période part du groupe</b>	<b>-1 700</b>	<b>-6 793</b>	<b>-6 481</b>
part des minoritaires	-2	-14	-24
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	483	384	224
Variations des impôts différés	60	-1 417	-1 391
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	-784	-154	-14
Variation de la juste valeur des actifs biologiques		4 177	4 175
<b>Capacité d'autofinancement (Note 1)</b>	<b>-1 943</b>	<b>-3 817</b>	<b>-3 511</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	263	3 392	3 566
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-1 680</b>	<b>-425</b>	<b>55</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-544	-437	-207
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	1 004	19	14
Variations de périmètre (nettes de trésorerie)		-2	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>460</b>	<b>-420</b>	<b>-193</b>
Dividendes versés			
Augmentation de capital		8 420	
Variation des comptes courants	1 114	210	
Variation des dettes financières	-622	5 104	3
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>492</b>	<b>13 734</b>	<b>3</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-728</b>	<b>12 889</b>	<b>-135</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 350</b>	<b>-10 539</b>	<b>-10 539</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 622</b>	<b>2 350</b>	<b>-10 674</b>
<b>Détail de la trésorerie nette</b>	<b>30.06.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>30.06.2010</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 623	2 359	636
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court-terme	-1	-9	-11 310
<b>Total</b>	<b>1 622</b>	<b>2 350</b>	<b>-10 674</b>

**Note 1 :** Au 30 juin 2011, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur le semestre pour un montant de 761 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 182 k€.

Sur l'exercice 2010, hors incidence des coûts de restructuration et hors dépréciation des stocks, la capacité d'autofinancement générée par l'activité était négative de 835 k€ au 31 décembre 2010 et de 1 060 k€ au 30 juin 2010.



## Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Hors incidence des coûts de restructuration engagés sur le semestre pour un montant de 761 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 182 k€, soit une contraction de 347 k€ par rapport à la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité au 31 décembre 2010 et de 122 k€ par rapport à celle déterminée sur la même période, soit au 30 juin 2010.

Cette détérioration de la capacité d'autofinancement est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 263 k€. Cette variation du BFR est à comparer avec une variation positive du BFR normatif (hors dépréciations de stocks) de 604 k€ au 31 décembre 2010 et de 1 115 k€ au 30 juin 2010.

L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est la suivante :

en milliers d'euros	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
Incidence de la variation des stocks bruts	-717	721	5
Incidence des dépréciations de stocks		2 788	2 451
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	508	825	1 609
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	472	-942	-499
<b>Total</b>	<b>263</b>	<b>3 392</b>	<b>3 566</b>

Au total, la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe est négative à hauteur de 1 680 k€, soit une diminution de 1 255 k€ par rapport aux 425 k€ enregistrés en 2010.

Les cessions d'actifs, nets des investissements opérationnels du Groupe, ont généré sur le semestre un gain de trésorerie de 460 k€. Ce montant reflète notamment la cession de l'activité de restauration et des actifs immobiliers associés réalisée au 30 juin 2011. Les investissements opérationnels réalisés représentent notamment les plantations de vignes et les investissements en matériel viticole.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 492 k€. Cette évolution reflète les effets de l'aménagement du plan de restructuration de la dette financière du Groupe qui s'est notamment traduit :

- par des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT,
- et par un aménagement des conditions de remboursement de la dette bancaire à moyen terme.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation négative de la trésorerie de 728 k€ principalement issue des effets de la détérioration de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe.

À l'issue des opérations du 1<sup>er</sup> semestre 2011, la trésorerie nette s'élève à 1 622 k€.

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (EXTRAITS)

Les comptes consolidés résumés du premier semestre 2011 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichaïlles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1. CADRE GENERAL ET ENVIRONNEMENT

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

Ce plan de développement s'est accompagné d'une restructuration opérationnelle du Groupe qui s'est poursuivie sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Ces actions ont concerné principalement :

- des modifications de la Direction du Groupe,
- une adaptation des effectifs productifs et indirects.

L'ensemble de ces mesures qui se sont poursuivies sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact net sur le résultat opérationnel du Groupe est de 761 k€.

Sur le plan de la situation financière du Groupe, l'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires avait permis la signature, en juillet 2010, d'un protocole d'accord prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme, afin d'assurer la poursuite d'activité du Groupe.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 10 juin 2011.

A cette occasion, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a apporté 700 k€ de financement complémentaire et a converti en compte courant d'actionnaire une dette bancaire de 420 k€. Son compte courant s'élève au 30 juin 2011 à 1 319 k€. Il est bloqué à hauteur de 1 120 k€ jusqu'en avril 2012.

Sur le plan des activités opérationnelles, le Groupe a cédé fin juin 2011 son activité de restauration ainsi que l'ensemble des actifs associés. L'impact de cette cession sur le résultat opérationnel du Groupe est positive de 781 k€.

Ainsi, les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2011 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place, le plan d'aménagement de la restructuration de la dette bancaire du Groupe et les apports en numéraires effectués par l'actionnaire principal, et d'autre part, le redressement progressif de l'activité que devra entraîner le plan d'action en cours de déploiement.

## **1.2. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2011 du groupe Henri MAIRE sont établis en conformité avec le référentiel comptable international (IFRS) telles qu'adopté par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés résumés du premier semestre 2011 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 et les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2011. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les comptes semestriels sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels.

Les notes annexes des états financiers consolidés au 30 juin 2011 sont présentées de façon résumée, conformément à la norme IAS 34 – Information Financière intermédiaire. Elles ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice au 31 décembre 2010.

### **1.2.1. Evolution du référentiel comptable : nouvelles normes, interprétations et amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2011.**

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui s'appliquent au groupe HENRI MAIRE depuis le 1er janvier 2011 sont les suivants :

- amendement d'IAS 24 sur les opérations avec les parties liées ;
- amendement d'IAS 34 précisant le contenu de l'information semestrielle.

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidences significatives sur les comptes consolidés résumés du premier semestre 2011.

### **1.2.2. Première adoption des IFRS**

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004.

Pour rappel, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

### 1.3. BASES D'EVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques et des dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (*note 1.8.11*) ;
- La valorisation des actifs biologiques (*note 1.8.5*) ;
- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (*note 1.8.4*) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (*note 1.8.7*) et des créances clients (*note 1.8.8*) ;
- Les dettes financières renégociées (*note 1.8.13*).

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Cependant, compte tenu des incertitudes liées au contexte économique difficile et au plan de restructuration mis en place au sein du Groupe, il est possible que ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, se révèlent, dans le futur, différentes de la réalité.

### 1.4. METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

### 1.5. HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

### 1.6. METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 30 juin 2011.

### 1.7. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETE	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHODE CONSO
HENRI MAIRE	SA	Arbois 625580279	Commerce vins	99,971	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	99,62	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,976	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	99,60	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	93,80	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	99,92	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl ( RFA )	Commerce vins	100,00	100,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	100,00	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,

IG : méthode d'intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur la période.

## **1.8. METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES**

### **1.8.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)**

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 30 juin 2011, ce poste est constitué par les fonds de commerce historiques exploités par le groupe (52 k€).

Suite à la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration, l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE qui exploitait ce fonds a été totalement déprécié au 30 juin 2011 pour un montant de 180 k€.

### **1.8.2. Autres immobilisations incorporelles**

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ayant une durée d'utilité déterminable, elles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1er janvier 2010 sont immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

### **1.8.3. Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)**

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des actifs biologiques est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont ainsi évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

#### **1.8.4. Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés**

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les écarts d'acquisition.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

L'écart d'acquisition lié à l'activité de restauration cédée fin juin 2011 a été totalement déprécié au 30 juin, soit une incidence de 180 k€.

### 1.8.5. Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Ainsi, pour chaque appellation (Arbois, côte du Jura, château-chalon, étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum en appliquant un abattement sur les dites valeurs de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.



La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe n'ont pas été révisées au 30 juin 2011. La juste valeur des actifs biologiques est donc identique à celle retenue au 31 décembre 2010.

#### **1.8.6. Actifs financiers non courants**

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

#### **1.8.7. Stocks et en-cours**

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,
- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits " en grande quantité de manière répétitive " n'entrant pas dans son champ d'application.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

#### **1.8.8. Créances clients**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

#### **1.8.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

#### **1.8.10. Actions propres**

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

#### **1.8.11. Provisions et autres passifs non courants**

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

##### ***Provision pour engagements de retraite***

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de

revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels pour chaque collègue et de mortalité ;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2010);
- Taux de charges sociales : 47.20 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP (taux identiques à ceux retenus en 2010);
- Un taux d'actualisation de 3.52 % a été retenu en 2011 (taux de 3.33 % en 2010).

Cette provision s'élève à 867 k€ au 30 juin 2011.

### ***Dettes d'exploitation à plus d'un an***

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

#### **1.8.12. Provisions courantes**

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

#### **1.8.13. Dettes financières**

Dans le cadre du plan de restructuration de la dette financière du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires avait permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme. Ce protocole a fait l'objet d'un avenant en date du 10 juin 2011 selon les modalités décrites dans la partie relative aux faits marquants du semestre.

Cette restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un

taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette renégociée a été déterminé par référence aux conditions de financement offertes à des entreprises similaires comparables en termes de risque pour des crédits de restructuration à moyen terme qui font l'objet de garantie par des entreprises publiques tant pour les fonds propres apportés par des investisseurs privés que pour des concours ou financements bancaires.

Par ailleurs, les conditions de marché ont également été appréciées en prenant en considération le contexte général dans lequel s'est inscrit cette restructuration de la dette bancaire du groupe et en particulier le plan de réorganisation et de redressement des activités du Groupe et les conditions de cette restructuration financière incluant des garanties significatives apportées par l'actionnaire principal du Groupe (une recapitalisation du Groupe avec une augmentation de capital de 8 420 k€ en 2010 et un apport en compte courant bloqué à hauteur de 1 120 k€ sur le 1er semestre 2011).

Cette analyse a conduit le groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette renégociée correspondant au taux d'intérêt obtenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire prévues par le protocole de juillet 2010 n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Ainsi les dettes abandonnées en 2010 par les établissements bancaires avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'évènements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 30 juin 2011. Ces abandons de créances avaient été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010.

Les dettes financières ainsi évaluées sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants ;
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

#### **1.8.14. Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs en consolidation, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable.

Au 30 juin 2011, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires du semestre.

#### **1.8.15. Produits des activités ordinaires**

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe. Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

#### **1.8.16. Soldes intermédiaires du compte de résultat**

##### ***Coût des marchandises vendues***

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues ainsi que les coûts de transports sur ventes.

##### ***Résultat opérationnel courant***

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

##### ***Autres charges et produits opérationnels non courants***

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts directement ou indirectement liés au plan de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

##### ***Variation de la juste valeur des actifs biologiques***

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

#### **1.8.17. Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels.

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

Les secteurs présentés par le Groupe reflètent l'organisation choisie par le décideur et l'information sectorielle est ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

## 2. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF (EXTRAITS)

### 2.1 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 302 hectares.

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variation de la juste valeur	Augmentation en valeur nette	Diminution en valeur nette	30.06.2011
Actifs biologiques	4 290		152		4 442

Les accroissements du poste « actifs biologiques » résultent des plantations de vignes en 2011. Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe n'ont pas été révisées au 30 juin 2011. La juste valeur des actifs biologiques est donc identique à celle retenue au 31 décembre 2010 (cf. note "1.8.5 Actifs biologiques").

### 2.2 STOCKS

(en milliers d'euros)	Montant brut	Provisions	30.06.2011 mont ant net	31.12.2010 monta nt net
Matières sèches et autres stocks	812	204	608	642
Stocks de vin et alcools	13 481	134	13 347	12 593
<b>TOTAL</b>	<b>14 293</b>	<b>338</b>	<b>13 955</b>	<b>13 238</b>

### 2.3 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010
Autres titres immobilisés	38	35
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	135	118
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>176</b>	<b>156</b>
Autres valeurs mobilières		
Disponibilités	1 623	2 359
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 359</b>	<b>2 359</b>

Les causes de la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles di Groupe sont exposées dans la note **“Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée”** et dans la note sur les faits marquants de la période.

Il est rappelé que la trésorerie de clôture indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est un montant de trésorerie nette des soldes créditeurs bancaires.

### 3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF (EXTRAITS)

#### 3.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société HENRI MAIRE s'élève à 9.759.812 € au 30 juin 2011. Il est divisé en 5.741.066 actions d'une valeur nominale de 1,70 €.

Aucune modification n'a eu lieu sur la période.

A la suite de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

#### 3.2. PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010
Dettes financières à + 1 an et-5 ans	3 976	3 081
Dettes financières à + 5 ANS	3 085	4 097
Compte courant HMD	1 319	136
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>8 380</b>	<b>7 314</b>
Crédits de trésorerie		9
Emprunts et dettes financières diverses	358	857
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>358</b>	<b>866</b>

Cette évolution des passifs financiers reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note **“Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée”** et dans la note sur les faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Par ailleurs, des mesures visant à renforcer la trésorerie du Groupe sont en cours de réalisation pour financer le BFR et le plan d'action de la société.

Enfin, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice a été évaluée selon les principes décrits dans la note 1.8.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

## 4. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE RESULTAT GLOBAL (EXTRAITS)

### 4.1. RESULTAT OPERATIONNEL

#### 4.1.1. Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010
Plus moins values sur cessions d'actifs	784	154
Coûts de restructuration liés au personne	-761	-194
Abandons de créances		657
Provision pour dépréciation de stocks		-2 788
Autres coûts opérationnels non courants (1)	-397	-497
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-374</b>	<b>-2 668</b>

(1) Dont un montant de 400 k€ correspondant à un complément de provision constituée suite à des contrôles fiscaux et sociaux subis par le Groupe.

Sur l'exercice 2010, le plan de restructuration a principalement porté sur la rationalisation de l'organisation administrative et commerciale du Groupe et sur la mise en place d'une nouvelle politique commerciale notamment en matière de gammes de produits distribués.

Dans le cadre de ce plan de restructuration du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires ont permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe pour une partie sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires dont l'incidence était de 657 k€ au 31 décembre 2010.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées ont eu un impact net sur le résultat opérationnel du groupe de 2 668 k€ en 2010.

Le plan de développement engagé en 2010 s'est accompagné d'une restructuration opérationnelle du Groupe qui s'est poursuivie sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Ces actions ont concerné principalement :

- des modifications de la direction du Groupe,,
- une adaptation des effectifs productifs et de structure.

L'ensemble de ces mesures qui se sont poursuivies sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact net sur le résultat opérationnel du Groupe est de 761 k€.

Sur le plan des activités opérationnelles, le Groupe a cédé fin juin 2011 son activité de restauration ainsi que l'ensemble des actifs associés. L'impact de cette cession sur le résultat opérationnel du Groupe est positive de 781 k€.

### 4.2. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT, LA FINETTE et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.



#### 4.2.1. Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros)	31.06.2011	31.12.2010
Impôt exigible .....		
Imposition différée .....	61	-1 417
<b>Charge d'impôt comptabilisée en résultat</b>	<b>61</b>	<b>-1 417</b>
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>3.68 %</b>	<b>-17.23 %</b>

Sur l'exercice 2010, le produit d'impôt résulte majoritairement de la diminution de la juste valeur des vignes.

#### 4.2.2. Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	30.06.2011	%	31.12.2010	%
Résultat avant impôt.....	-1 642		-8 224	
Impôt théorique .....	-547	33,33%	-2 741	33,33%
Effet des taux d'imposition à l'étranger .....				
Différences permanentes (net) .....			3	
Effet des déficits fiscaux non activés .....	488		1 321	
Autres retraitements de consolidation .....	120			
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>61</b>	<b>3.68 %</b>	<b>-1 417</b>	<b>-17.23 %</b>

#### 4.2.3. Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010
Marge sur stocks	-23	-23
Différences temporaires	12	12
Indemnités de départ à la retraite	290	351
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>279</b>	<b>340</b>
Crédit-bail	22	20
Actifs biologiques	365	368
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>387</b>	<b>388</b>
<b>Position nette</b>	<b>108</b>	<b>48</b>

Le déficit fiscal du Groupe non activé s'élève en base à 7 572 k€ au 30 juin 2011 contre 5 977 k€ au 31 décembre 2010.

Au 30 juin 2011, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe.

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 78 % du total des produits des activités ordinaires. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure opérationnelle de la société.

### 5.1. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR CIRCUITS DE DISTRIBUTION

#### 5.1.1. Au 30 juin 2011

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	7 537	561	645	91		8 834
Ventes entre canaux de distribution	592				-592	
<b>Total des ventes</b>	<b>8 129</b>	<b>561</b>	<b>645</b>	<b>91</b>	<b>-592</b>	<b>8 834</b>
Marge commerciale	5 893	99	394	7		6 393
Résultat opérationnel courant	-1 137	-53	95	-9		-1 104
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 511</b>	<b>-53</b>	<b>95</b>	<b>-9</b>		<b>-1 478</b>

*GMS : Grandes et Moyennes Surfaces*

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du groupe, toutes les charges et produits opérationnels non courants sont affectés dans le secteur "Ventes aux particuliers".

#### 5.1.2. Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	17 360	2 569	1 238	246		21 413
Ventes entre canaux de distribution	2 957				-2 957	-
<b>Total des ventes</b>	<b>20 317</b>	<b>2 569</b>	<b>1 238</b>	<b>246</b>	<b>-2 957</b>	<b>21 413</b>
Marge commerciale	15 071	524	879	28		16 502
Résultat opérationnel courant	-1 056	38	-7	-16		-1 041
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-7 901</b>	<b>38</b>	<b>-7</b>	<b>-16</b>		<b>-7 886</b>

*GMS : Grandes et Moyennes Surfaces*

### 5.1.3. Au 30 juin 2010

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	8 238	1 289	551	95		10 173
Ventes entre canaux de distribution	1 495				-1 495	-
<b>Total des ventes</b>	<b>9 733</b>	<b>1 289</b>	<b>551</b>	<b>95</b>	<b>-1 495</b>	<b>10 173</b>
Marge commerciale (note 1)	6 396	261	400	6		7 063
Résultat opérationnel courant	-1 212	159	70	6		-977
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-7 979</b>	<b>159</b>	<b>70</b>	<b>6</b>		<b>-7 744</b>

(note 1) les frais de transports sur achats et sur ventes ont été reclassés en coût des marchandises vendues au 30 juin 2010 pour un montant de 459 k€ (méthode identique à celle retenue au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011).

## 5.2. INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
France	8 623	20 716	9 863
Allemagne (Henri Maire gmbh)		91	78
Autres zones	211	606	232
<b>Total des ventes</b>	<b>8 834</b>	<b>21 413</b>	<b>10 173</b>

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 6.1. RISQUES DE MARCHE

#### 6.1.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 10 juin 2011.

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2011, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 7 419 k€ (*se référer à la note 3.2 sur les passifs financiers*).

L'endettement non courant d'un montant de 7 061 k€ se situe pour 56 % dans la fourchette de maturité 1an-5ans et pour 44 % à + 5ans.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme.

### **6.1.2. Risque de taux**

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (*se référer à la note 3.2 sur les passifs financiers*).

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 1.8.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

Au cours de la période, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

### **6.1.3. Risque de crédit**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme.

### **6.1.4. Juste valeur des actifs et passifs financiers**

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 1.8.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

### **6.1.5. Risque de change**

L'activité du Groupe en dehors de la zone euro n'est pas développée. Le Groupe n'est donc pas exposé de manière significative au risque de taux de change.

## **6.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés de cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture.

### 6.2.1. Engagements donnés

(en milliers d'euros)	30.06.2011	31.12.2010
<b>Warrants sur stock (1)</b>	<b>8 671</b>	<b>8 671</b>
Garanties hypothécaires sur les vignes	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce	5 206	5 206
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles (1)</b>	<b>8 531</b>	<b>8 531</b>
<b>Cautions données</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
<b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>	<b>657</b>	<b>657</b>

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (*se référer à la note 3.2 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de la période*).

Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction de la dette.

L'avenant à ce protocole d'accord, signé le 10 juin 2011, n'a pas modifié la nature et le montant des garanties initiales.

nt.

### 6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les apports de fonds propres réalisés par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été inscrites en compte courant conformément à l'avenant du protocole d'accord signé le 10 juin 2011.

Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT. Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur le Groupe pour un montant de 1 319 k€ au 30 juin 2011 figure dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 3.2 sur les passifs financiers*).

## Rapport d'activité du groupe Henri Maire au premier semestre 2011

L'activité du premier semestre a été marquée par deux phénomènes :

- D'une part la mise en place du plan de redéveloppement de la vente directe, qui a permis de commencer à enrayer la baisse du chiffre d'affaires en vente directe subie depuis deux exercices.
- D'autre part un manque de produit, dû à l'insuffisance conjoncturelle de la récolte 2009, qui n'a pas permis à la société de renouveler le niveau de livraison à la grande distribution qu'elle avait connu en 2010.

Pour faire face à cette situation, la société a mis en place un plan d'action volontariste consistant à :

- Réduire les coûts centraux et de structure, tout en renforçant le réseau et la structure commerciale.
- Céder des actifs non stratégiques et adapter sa structure financière.
- Renforcer ses équipes de direction.

Les mesures de réorganisation ont été mises en œuvre durant le premier semestre, et une première cession d'actifs a été réalisée au 30 juin 2011.

Dans ce contexte, Henri Maire Développement, actionnaire de référence de la société, a manifesté sa confiance dans la bonne exécution du plan de redéveloppement en apportant 700 k€ de financement complémentaire.

### 1. Activité du groupe

L'activité consolidée à fin juin 2011 est en retrait de 13% par rapport à juin 2010, contre un retard de 17% au premier trimestre et de 24 % en juin 2010.

Le chiffre d'affaires du second trimestre est en hausse de 14% par rapport à celui du premier trimestre.

Les composantes du chiffre d'affaire semestriel sont les suivantes :

- la vente directe, hors foires, enregistre un nombre de commandes de 5% inférieur à l'année précédente, avec des commandes de nouveaux clients en hausse de 15%. Pour mémoire, le nombre de commandes en juin 2010 était en chute de 30% environ par rapport à l'année antérieure.

Les commandes en foire, comme depuis de nombreuses années, continuent leur chute (-15% en juin 2011 / juin 2010).

Le chiffre d'affaire de vente à domicile est en baisse de 7,5% sur le semestre, contre 22,9% en 2010.

- Les ventes à la GMS accusent une chute de 56,5% sur le semestre, après un premier trimestre à -62%.

Ce niveau est conforme aux prévisions de la société, qui ne retrouvera qu'en 2012 les volumes de vin blanc permettant de renouer avec le niveau d'activité historique.

- Le début de l'année du restaurant La Finette, dont c'est le 50<sup>e</sup> anniversaire, est d'un bon niveau, avec un chiffre d'affaire en hausse de 17 %.

- L'activité export reste marginale dans le chiffre d'affaires.

## 2. Les résultats consolidés.

Le résultat d'exploitation consolidé présente une perte de 1 104 k€ contre une perte de 977 k€ en juin 2010.

Les principales composantes de cette baisse sont les suivantes :

- un chiffre d'affaire en baisse de 13%
- un taux de marge brute en augmentation de 3%
- des coûts opérationnels en baisse de 7%.

Il faut noter que ces coûts opérationnels supportent la hausse des coûts commerciaux liée au redémarrage de l'activité commerciale, hausse estimée sur la période à 300 k€ environ, tandis que les mesures de réduction des coûts mises en place n'auront d'effet qu'au second semestre.

Le résultat net s'établit en perte de 1700 k€.

Il est encore marqué par des éléments exceptionnels importants :

- D'une part la plus-value de cession du restaurant « la Finette », pour 784 k€.
- D'autre part des coûts de restructuration pour 761 k€
- Enfin, des provisions complémentaires pour couvrir des risques liés à des contrôles fiscaux et sociaux, pour 400 k€.

### 2.1. La société Henri Maire

Son résultat d'exploitation est en perte de 1 036 k€ contre 991 k€ en 2009. L'analyse des comptes est la même que celle des comptes consolidés ci-dessus exposée.

Le résultat financier s'élève à - 104 k€, proche des - 93 k€ enregistrés en 2010, traduisant d'une part la baisse de l'endettement, mais aussi la hausse des taux de financement conclue dans le cadre du protocole signé avec les banques en juillet 2010.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 543 k€, contre 4 727 k€ en 2010. Il est constitué de la plus-value de cession de l'immeuble du restaurant « la Finette », propriété de la société, et des provisions exceptionnelles pour restructuration et contrôles fiscaux et sociaux cités ci-dessus.

La société a renoué avec un programme d'investissement touchant à la fois le commerce et le chai :

- développement commercial : les coûts exposés augmentent de plus de 300 k€ en dépenses actives (fichier, projet CRM, mailings) par rapport à 2010. Ces dépenses sont un investissement nécessaire à l'augmentation de nos ventes.
- investissement technique : plus de 100 k€ de matériel de chai seront livrés pour la prochaine vendange.

### 2.2. Résultats des filiales

- La **société civile viticole des domaines Henri Maire** a connu une activité très soutenue, avec une intensification des travaux sur nos vignes, et l'embauche d'un nouveau directeur technique venant de Bourgogne.

10 hectares ont été replantés en 2011, la décision a été prise de porter ce rythme à 20 ha en 2013.

Enfin, des investissements significatifs (300 k€) ont été réalisés sur du matériel viticole.

Le résultat de -77 K€ contre 50 K€ en 2010, n'a pas de signification économique, la société vendant 100% de sa récolte à sa maison mère.

- Les sociétés **Auguste Pirou** et **Michel Tissot & Fils** ont connu une forte baisse de leur activité, due au manque de produits disponibles, à cause de la faiblesse conjoncturelle de la récolte 2009 de vins blancs.

La société Pirou affiche un résultat d'exploitation en perte de 45 k€, contre un bénéfice de 53 k€ en juin 2010.

Tissot est en perte d'exploitation de 8 k€ contre un bénéfice de 7 k€ en juin 2010.

- Pour ses 50 ans, La **SARL La Finette, Taverne d'Arbois** voit son chiffre d'affaires augmenter de 17% passant de 551 K€ à 645 K€. Le résultat d'exploitation est positif de 18 K€ contre une perte de 12 K€ au premier semestre 2010.

Le résultat exceptionnel est positif de 390 k€ après prise en compte du résultat exceptionnel résultant de la cession du fonds de commerce de la société au 30 juin dernier.

- Deux filiales ont une activité qui est devenue marginale : La **SARL Dherbey**, (91 k€ de facturation) et la **SARL GEVIN** (25 k€ de facturation).

### 3. Perspectives de la société pour l'ensemble de l'exercice

Les mesures prises pour amorcer le redressement commercial de l'entreprise ont permis la stabilisation de l'activité en vente à domicile.

Un programme spécifique de recrutement de nouveaux vendeurs va être lancé en fin 2011 et sur 2012, pour renouer avec une force de vente de 300 conseillers.

Par ailleurs, la bonne récolte 2010 va permettre à l'entreprise de retrouver des volumes substantiellement supérieurs à ceux de l'exercice en cours pour ses clients en grande distribution.

Enfin, les actions de restructuration menées permettent de continuer à baisser le point mort de l'entreprise.

Sur le second semestre, le périmètre d'activité va évoluer, puisque le groupe ne consolidera plus l'activité de la Finette.

La trésorerie nette du groupe s'élevait au 30 juin dernier à 1622 k€, selon le tableau ci-dessous :

Détail de la trésorerie nette	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 623	2 359	636



Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court-terme	-1	-9	-11 310
<b>Total</b>	<b>1 622</b>	<b>2 350</b>	<b>-10 674</b>

La société est engagée dans un programme de cession de ses actifs non stratégiques pour financer son plan de développement et ses investissements, tant commerciaux que techniques.

C'est dans ce cadre qu'elle a cédé le 30 juin dernier la totalité de sa participation dans le restaurant la Finette, et l'immeuble associé, pour un produit brut de 1 000 k€.

D'autres cessions sont prévues.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

**HENRI MAIRE**  
Société Anonyme  
au capital de 9 759 812 €  
14 Avenue de l'Opéra  
75001 Paris

**Grant Thornton**  
Commissaire aux Comptes  
2 Boulevard Tremouille  
21000 Dijon

**REVISION & FINANCE – COGEFOR**  
Commissaire aux Comptes  
103 avenue Eisenhower  
BP 154  
39101 Dole cedex - France

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société HENRI MAIRE

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société HENRI MAIRE, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans un contexte de restructuration de la société et de difficultés financières qui existait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## 1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe 1.1 et 1.8.13 qui exposent les évolutions de la restructuration financière du groupe au regard de l'application du principe de continuité de l'exploitation

## 2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Dijon et Dole le 30 Aout 2011

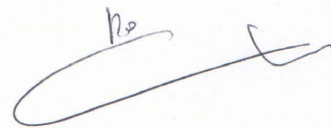
### Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International



François Pons  
Associé

Révision et Finance -  
Cogefor



Laurent Fournier  
Associé



**ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU 30/06/2011**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur influence sur les comptes, ainsi que des perspectives pour les six mois restant sur l'exercice.

Fait à Arbois le 3 août 2011

Le Président Directeur Général  
Patrick COUPIER

---

Producteur exclusif du Vin Fou, vin de fête - Propriétaire des plus prestigieux domaines viti

---

Adresse de correspondance :  
Compagnie HENRI MAIRE  
BP108 39605 Arbois cedex - Jura - France

Tél : 03 81 66 17 31 - Fax : 03 84 65 42 49  
Web : <http://www.henri-maire.fr>  
E-Mail : [info@henri-maire.fr](mailto:info@henri-maire.fr)

LE HENRI MAIRE n° 1044 du 06/07/2011  
Sagep 000117 - Châteauneuf - Jura  
Rég. Com. Arbois 14 03 000 270 - Jura  
N° 1044 - 06/07/2011 - 03 81 66 17 31